

SEANCE DU 15 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le quinze avril, le Conseil Municipal de BREZINS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Henri GERBE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2015

PRESENTS : 13

M. GELAS Gilles - Mme BOUCHET Véronique - Mme Valérie DEMARCQ Mme PETIT Denise—Mr Didier ROUDET— Mmes LESAFFRE Sylvie, Christelle BARDIN, PARADIS Angélique, Audrey PERRIN, Mrs PRESUMEY Denis - Frédéric ESTIENNE – Mmes CHAROUD Patricia

ABSENTS EXCUSES : 5

Mr J.D. BARBE - M. LUC-PUPAT Hervé– Sylvain LEYGNIER– Mr Michel AMAT- Mme BALMAIN Yolande

POUVOIRS : 2

A été élue secrétaire de séance : Mme Valérie DEMARCQ

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance du 18 mars 2015, l'ordre du jour est abordé.

DECLASSEMENT DU CANAL (délibération 2015-21) :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

- Par délibération du Conseil Municipal du 19.05.2010, la commune avait consenti une cession gratuite à l'OPAC 38 d'une parcelle traversée par un ancien canal d'irrigation appartenant au domaine public.
- Par délibération du conseil municipal du 20.10.2010, une procédure de déclassement du bien avait été lancée.
- Le 19 janvier 2011, le compte rendu du conseil municipal fait apparaître que l'enquête publique pour le déclassement du canal avait eu lieu du 01^{er} au 16 décembre 2010 et précise que les conclusions du Commissaire Enquêteur étaient favorables à ce déclassement. Le dossier complet de l'enquête publique de 2010 est disponible en mairie.
- Que la procédure de déclassement du canal s'effectue comme suit :
 - Désignation d'un commissaire enquêteur
 - Enquête publique
 - Délibération du Conseil Municipal
- La délibération devant intervenir à la suite de l'enquête publique citée ci-dessus n'a pas été formalisée sous forme de délibération du conseil municipal malgré son inscription dans le registre (folio 147).

Afin de régulariser ce dossier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour le déclassement du canal du domaine public dans le domaine privé de la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Régularise ce dossier et par conséquent décline l'ancien canal d'irrigation qui traverse les parcelles A1 N° 1210-46-39-40-45-41-44-43-42 au lieu-dit « Pré Zalot ».

PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LES ENFANTS SCOLARISES EN CLIS

Vu l'article L 442-5-1 du Code de l'Education précisant clairement le mode de financement des classes élémentaires sous contrat par les communes de résidence des élèves,

Vu la circulaire 2012-025 du 15 février 2012 pour la mise en œuvre effective,

Considérant que les CLIS accueillent des enfants dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire mais qui peuvent bénéficier, dans le cadre d'une école, d'une forme ajustée de scolarisation (enseignement adapté au sein de la CLIS, participation aux actions pédagogiques prévues dans le projet de l'école) ;

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus :

- Autorise le Maire à signer tous documents formalisant la convention de participation financière à convenir avec un établissement privé du premier degré sous contrat d'association scolarisant un enfant de la commune en CLIS (Classe pour L'Inclusion Scolaire),
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

EGLISE DU BAS (délibération 2015.23)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les éléments suivants :

- la commune possède deux églises depuis 1856 (église du Bas, église du Haut),
- la fermeture de l'église du bas en 1964 (risque d'effondrement des plafonds et sécurité incendie),
- désacralisation de l'église par l'évêque,
- désaffectation de l'église par arrêté préfectoral en date du 06 avril 2012,
- actuellement utilisée par les services techniques communaux pour stockage.

Plusieurs études ont été menées pour :

- réhabilitation : constat d'un coût estimé à plus d'un million d'euro pour une remise en état,
- démolition de l'église pour mesures de sécurité.

Le conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé :

- décide de faire procéder à la démolition de l'église du bas,
- mandate Monsieur le Maire pour déposer un permis de démolir
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires pour l'instruction de ce dossier.

AVIS SUR RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION CARRIERE GMTP :

Le Conseil municipal est informé qu'une enquête publique pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension de la carrière des sables et graviers située sur les communes de Brézins et Gillonnay de la société GMTP se déroulera du 27 avril 2015 au 30 mai 2015. Les élus sont invités à venir consulter ce dossier en mairie pendant cette période. Il est rappelé que le Conseil Municipal devra émettre un avis lors du prochain conseil municipal.

PROJET DE FUSION INTERCOMMUNALE ET PLUI :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur l'avancement des réflexions intercommunales concernant le projet de fusion avec la Communauté de Communes St Jeannaise et sur le projet de PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Des décisions seront à prendre au cours de l'été pour une fusion éventuelle au 1^{er} janvier 2016.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Travaux en cours :**
La construction de la salle socio-culturelle continue. Le bâtiment devrait être livré mi-septembre 2015.
Un point est fait sur l'avancement des travaux des bassins et l'étude du projet de la RD 519.
- **Urbanisme :** aucun permis de construire déposé depuis la dernière réunion.
- **Info AD'AP :** Le Maire informe les élus qu'un prestataire a été retenu pour la réalisation d'un diagnostic obligatoire sur l'accessibilité des bâtiments.
- **Equipement salle socio-culturelle :** obtention de la subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'équipement de la salle et choix du matériel.
- **Opérateur téléphonie :** choix d'un nouvel opérateur de téléphonie qui permettra d'économiser environ 1100 € sur le budget annuel des frais de télécommunications.
- **Multi-accueil :** transfert de compétences à la Communauté de Communes au 1^{er} septembre prochain.
- **Ecoles :** les 7 classes sont maintenues pour la rentrée 2015-16.

La séance est levée à 22 heures 30.